Image not found or type unknown

Frais huissier indemnités contractuelles ?

Par **samz**, le **26/10/2017** à **12:56**

bonjour
suite a une dette avec ma banque , l huissier me réclame :
capital restant du: 3576 ...suis ok
indemnités contractuelles: 217.....[fluo]c quoi?[/fluo]
intérêt de retard: 156
intérêts:115 ...[fluo]c quoi?[/fluo]

je tiens a preciser qu il n y a pas eu de jugement ; c est ma banque qui a donné le dossier a l huissier directement.
indemnités contractuelles 217 + interet 115...de quoi s aagit il?
merci de m eclairer
samyz

Par **Visiteur**, le **26/10/2017** à **13:59**

Bojour,
L'huissier ne travaille pas gratuitement, d'où ces intérêts et frais.
Cependant, il ne peut pratiquer une saisie qu'après obtention d'un titre exécutoire vous condamnant à payer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés